

Montréal, le 28 mai 2019

**Par messenger et par télécopieur**

Monsieur Gaëtan Breton  
Vice-président  
Division des relations du travail  
Tribunal administratif du travail  
35, rue de Port-Royal Est  
2<sup>ième</sup> étage  
Montréal (Québec) H3L 3T1

Sibel Ataogul  
Sylvain Beauchamp  
Marie-Jo Bouchard  
Pierre Brun  
Michael Cohen  
Anne Julie Couture  
Sébastien Denoncourt  
Stéphanie Desjardins  
Johanne Drolet  
Michel Gilbert  
Guillaume Grenier  
Pierre Grenier  
Josée Lavallée  
Denis Lavoie  
Georges Marceau  
Laurence Martin  
Claude G. Melançon  
Erin Sandberg  
Giuseppe Sciortino  
Farhad Shayegh  
Marie-Claude St-Amant  
Sylvain Seney  
Marika Tremblay

**Objet : Demande de reconnaissance visant les Secteurs 1  
*Loi sur le statut professionnel et les conditions  
d'engagement des artistes de la scène, du disque et du  
cinéma*, RLRQ c. S-32.1  
N./d. : SB-2651-253-10**

---

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'AQTIS  
POUR LES SECTEURS 1**

---

Monsieur le Vice-président,

Nous sommes les procureurs de l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (ci-après « AQTIS »), qui est reconnue en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*, RLRQ c. S-32.1 (« LSA ») afin de représenter les artistes occupant de nombreuses fonctions visées par les différents secteurs de reconnaissance.

Nous avons également pris connaissance de l'avis public publié par le Tribunal administratif du travail relativement au dossier CM-2019-2377 concernant les secteurs 1 invitant « toute association d'artistes qui désire présenter une demande de reconnaissance pour le même secteur de négociation ou pour une partie de celui-ci [à] présenter sa demande de reconnaissance au tribunal au plus tard le 28 mai 2019 »

Montréal  
1717, boul. René-Lévesque Est  
Bureau 300  
Montréal (Québec) H2L 4T3  
T 514 525-3414  
F 514 525-2803

La présente constitue une demande de reconnaissance de l'AQTIS pour représenter :

Québec  
871, Grande Allée Ouest  
Bureau 200  
Québec (Québec) G1S 1C1  
T 418 640-1773  
F 418 640-0474

Tous les artistes occupant, dans le cadre d'une production des secteurs 1, tels que définis par l'article 34 de la *Loi modifiant la Loi*

TAT-MTL MESS-29MAI'19 12:11

sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2009 c. 32, l'une ou l'autre des fonctions suivantes

:

- 1<sup>er</sup> assistant réalisateur, 2<sup>e</sup> assistant réalisateur, 3<sup>e</sup> assistant réalisateur, concepteur artistique, directeur artistique, assistant-directeur artistique, coordonateur département artistique, assistant coordonateur département artistique, dessinateur (draftperson) et chef dessinateur (set designer).

Les artistes occupant les fonctions visées ci-dessus sont présentement représentés par le Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (ci-après « CQGCR »).

Vous trouverez ci-jointe la résolution de l'AQTIS autorisant le dépôt de la présente demande de reconnaissance, une copie certifiée conforme des règlements de l'AQTIS ainsi que la liste de ses membres.

Copie de la présente demande est transmise aux procureurs du CQGCR et de l'AIEST, ainsi qu'à ceux des parties potentiellement intéressées, sans les annexes, à titre de courtoisie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de nos salutations distinguées.

**MELANÇON MARCEAU GRENIER SCIORTINO S.E.N.C.**



Sylvain Beauchamp, avocat  
SB/nc

Pj : ment.

c.c. AQTIS  
Me Chantal Poirier et Me Lisiane Bertrand (pour le CQGCR)  
Me Maxime Lazure-Bérubé (pour l'AIEST 514 et 667)  
Me Frédéric Massé (pour l'AQPM)